

Le Conseil Municipal est convoqué le lundi 4 décembre 2023

A 19 heures à la mairie

ORDRE DU JOUR :

- **Entretien de terrains**
 - Proposition de convention 2024 de la BRIF
 - Proposition de ménage des salles communales

- **Projet de poste électrique RTE**
 - Autorisation de rejet des eaux pluviales dans le fossé communal
 - Plan de principe

- **Aménagements communaux**
 - Borne électrique

- **Urbanisme**
 - Projet de clôture de Monsieur Alexandre DELHUVENNE
 - Projet de modification de façade de Monsieur Simon BERNARD

- **Personnel communal**
 - Contrat d'assurance du personnel
 - Prime de pouvoir d'achat 2023

- **Energies renouvelables**
 - Proposition d'accompagnement de la CCSA

- **RPI**
 - Point sur les écoles- Transport scolaire

- **SMAV**
 - Compte rendu de la réunion du SMAV

- **Travaux communaux 2024**
 - Prévisions

- **Manifestations communales 2024**
 - Prévisions

Etaient présents : Messieurs Michel FLAHAUT, Sylvain COGNON, Philippe TRUFFAUX, Nicolas WARAMBOURG, Madame Odile HIEZ.

Etaient absents excusés : Messieurs Régis DELAHAYE, Philippe PETIT, Claude SLOWIK, Mesdames Isabelle VASSEUR, Alexandra BIENFAIT

Monsieur Régis DELAHAYE donne pouvoir à Michel FLAHAUT.
Madame Alexandra BIENFAIT donne pouvoir à Nicolas WARAMBOURG

Monsieur Sylvain COGNON est élu secrétaire.

Il est donné lecture du précédent compte rendu qui est approuvé à l'unanimité.

Entretien des terrains

Les Conseillers Municipaux présents proposent qu'un désherbage manuel du cimetière soit réalisé notamment sur la partie communale, le jardin du souvenir et les tombes des indigents.

Une note sera diffusée aux habitants pour leur rappeler qu'ils sont invités à entretenir leurs parcelles.

Proposition de convention 2024 de la BRIF - Proposition de ménage des salles communales

Monsieur Le Maire rappelle que la convention se termine le 31 décembre 2023. Il informe l'assemblée qu'il a demandé que le nettoyage des salles soit amélioré.

Il présente le nouveau projet de convention pour 2024 au tarif de 5 400,00 €. Il fait remarquer que le tarif n'a pas augmenté par rapport à 2023.

Le nombre d'heures de ménage passe pour 2024 de 40 heures à 50 heures par an. Le coût d'une heure de ménage est de 10,72 €.

Monsieur Le Maire a demandé deux autres devis pour le nettoyage des bâtiments publics.

L'Association 3S de Ecoust-Saint-Mein propose un tarif horaire de 25,00 € et l'ADMR de Bapaume 26,20 €.

Le quorum n'étant pas atteint les Conseillers Municipaux seront appelés à voter le projet de convention à la prochaine réunion.

Projet de poste électrique RTE

- Autorisation de rejet des eaux pluviales dans le fossé communal
- Plan de principe

Le Maire expose aux Conseillers Municipaux le besoin de rejet des eaux pluviales du poste électrique RTE.

Ce rejet se ferait vers le fossé au droit de l'édifice en passant par un bassin de régulation avec calibrage de sortie validé par les services Préfectoraux.

Il a donc autorisé RTE à rejeter les eaux pluviales dans le fossé communal.

La société RTE prendra à sa charge l'entretien du fossé sur cette zone.

Le Maire présente à l'assemblée le plan de principe de ce futur projet.

Aménagements communaux

- Borne électrique

Le Maire explique que la double borne est posée, financée par H2air. Le technicien doit terminer la signalétique qui a pris du retard du fait des intempéries. Il doit passer également pour expliquer le fonctionnement du contrat de maintenance.

Urbanisme

- Projet de clôture de Monsieur Alexandre DELHUVENNE
- Projet de modification de façade de Monsieur Simon BERNARD

Le Maire expose la demande de Monsieur Alexandre DELHUVENNE domicilié 7 Rue de la Croix pour le remplacement de sa clôture pleine en bois actuelle qui a été détériorée suite à la tempête du 2 novembre 2023 par une clôture béton, de même hauteur.

Le Conseil Municipal valide cette demande. Cependant, Monsieur Philippe Truffaux demande que soit posée en façade de rue des plaques dessinées plutôt que des plaques lisses.

Cette précision sera faite au riverain.

Le Maire présente la demande de projet de modification de façade de Monsieur Simon BERNARD domicilié 12 Rue d'enfer qui souhaite remplacer une fenêtre en porte-fenêtre.

Cette demande est acceptée.

Annexe 1 : Remplacement de clôture de Monsieur Alexandre DELHUVENNE - Plan

Annexe 2 : Modification de façade de Monsieur Simon BERNARD - Plan

Personnel communal

- Contrat d'assurance du personnel
- Prime de pouvoir d'achat 2023

Contrat d'assurance du personnel

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le contrat d'assurance CNP d'Issy-les-Moulineaux du personnel titulaire renouvelé pour 2024 sera de 1 054,37 €.

Il couvre financièrement la commune en cas de maladie du personnel.

Prime de pouvoir d'achat 2023

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une prime de pouvoir d'achat a été instituée pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics de la Fonction Publique Territoriale.

Le montant de la prime dépend d'un barème et varie selon plusieurs tranches de revenus La période prise en compte est celle du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le salaire de la Secrétaire de Mairie étant inférieur à 27 300,00 € le montant de la prime maximale du pouvoir d'achat est de 700,00 €.

Madame Isabelle LEQUETTE étant agent intercommunal, employée 15 heures par semaine à Haplincourt, le montant de la prime pourra être proratisé en fonction de son temps de travail.

Monsieur Le Maire propose une prime de 300,00 €.ce qui représente :
700,00 € X 15 heures/35 heures.

Le quorum n'étant pas atteint les Conseillers Municipaux seront appelés à voter le projet de délibération à la prochaine réunion.

Energies renouvelables

- Proposition d'accompagnement de la CCSA

La Loi APER demande aux communes d'identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le Maire explique donc qu'il faut mettre en place une concertation sur les énergies renouvelables, c'est un souhait gouvernemental relayé par la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Philippe Truffaux fait remarquer qu'il serait intéressant de réaliser une étude concertée avec les riverains et les agriculteurs afin d'évaluer les coûts et les possibilités techniques de raccordement aux réseaux ENEDIS.

Le Maire est chargé d'une pré-étude de faisabilité, une commission travaux se réunira éventuellement pour avancer sur ce projet et le budgétiser pour 2024.

Il est bien de réaliser une étude sur l'ensemble des bâtiments publics, de demander les autorisations PDL des riverains et la carte énergie ENEDIS à Monsieur RONDU.

RPI

- Point sur les écoles - Transport scolaire

Le Maire informe l'assemblée que 14 enfants sont inscrits au RPI. Il présente la liste des élèves concernés.

Il rappelle également que les horaires de transports scolaires ont été modifiés.

SMAV

- Compte rendu de la réunion du SMAV

Nicolas Warambourg fait un compte rendu de la réunion SMAV CCSA concernant les objectifs bio déchets et la fourniture de composteurs à 35,00 €.

Les Conseillers Municipaux échangent sur le nouveau PASS DECHET mis en place à compter du 02 janvier 2024 pour accéder aux déchetteries.

Travaux communaux 2024

- Prévisions

Les travaux suivants sont programmés pour 2024 :

- Eglise – Travaux de réfection
- Aménagement des trottoirs
- Aménagement et espaces verts
- Bassin d'eau vers Barastre
- Chantier photovoltaïque
- Entretien de l'aire de jeux

Manifestations communales 2024

➤ Prévisions

Les futures manifestations prévues pour 2023 et 2024 sont les suivantes :

- Téléthon : 9 décembre 2023
- Vœux : le 13 janvier 2024 à 18 heures 30
- Pâques : le lundi 1er avril 2024
- Cérémonie des Martyrs et fête communale : le dimanche 9 juin 2024
- 14 juillet
- Repas des aînés : le dimanche 8 septembre 2024
- Saint-Nicolas : le samedi 7 décembre 2024

Questions diverses

Eglise

Les plâtres des murs intérieurs ont été dégradés et une réparation d'urgence est à entreprendre.

Le Maire se charge de réaliser les devis nécessaires et de faire entreprendre les travaux d'urgence.

Il va relancer l'Architecte des Bâtiments de France.

Le diagnostic a été commandé il y a plus de 2 ans. Le Maire va relancer également la société pour obtenir le rapport de cette étude.

Associations

Les dons des adjoints seront dirigés directement vers la mairie, le maire proposera des subventions aux associations en fonction des besoins des unes et des autres et des possibilités communales.

Madame Théron ne souhaite plus gérer le Club Temps Libre. Les membres du Club ne souhaitent pas reprendre l'activité.

La mairie reprendra l'association et va la placer « en veille ». Les fonds restants sur ce compte de 200,00 € seront utilisés pour acheter les goûters du Club.

Le Maire propose également que la gestion du Comité des Fêtes soit reprise par le Conseil Municipal, chacun pourra prendre en charge une partie de l'animation selon ses compétences.

Le Maire prendra en charge la présidence par intérim et réunira une assemblée générale.

Téléthon 2023

Le Maire propose de verser une subvention de 100,00 € au téléthon.

Le quorum n'étant pas atteint les Conseillers Municipaux seront appelés à voter le projet de délibération à la prochaine réunion.

Vidéoprojecteur

Le Maire informe l'assemblée qu'un vidéoprojecteur a été commandé car l'ancien appareil est en panne.

CHANGEMENT DE PALISSADES



Mesdames, Messieurs,

Suite à la tempête du 2 Novembre 2023, mes palissades longeant le 7 Rue de La Croix 62124 Haplincourt sont endommagées, l'ensemble de la structure en bois menace de tomber. Nous avons fait de notre mieux pour faire tenir l'ensemble, mais au vu de la fragilité des poteaux en bois, ainsi que l'humidité du sol, la durée de vie de l'ensemble est menacée.

En effet, se trouvant sur une servitude menant au 9 rue de La Croix et parallèle au 11 rue de La Croix, tout les deux m'ont donné accord pour intervenir sur cette palissade, et également éviter des dégâts plus importants si une tempête survenait.



J'ai donc opté pour une solution plus pérenne, une clôture béton, sur deux mètres de hauteur, conformément à la loi. L'ensemble de la structure serait remplacée, celle ci étant déjà existante et sur les mêmes emplacements, comme vu sur le plan Geoportail ci dessous.

Ci dessous, les photos de l'ensemble des éléments à changer sur une distance totale de de 36 mètres linéaires.

Modification façade - Simon BERNARD

